

SOMMET DE LA CONSOLIDATION ET DE LA MATURITÉ

Le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à titre de Rapporteur du Sommet, a présenté à ses collègues une synthèse de leurs travaux à l'occasion de la séance de clôture, le 21 novembre.

« Nous voici, a-t-il dit, au terme de notre quatrième rencontre fraternelle. ... À la lumière des résultats, je n'hésiterais pas à qualifier le Sommet de Chaillot de sommet de la consolidation et de la maturité.

« Nos travaux qui s'achèvent témoignent que nous avons réussi à approfondir, à consolider, et à mieux structurer ce que nous avons entrepris ensemble.

« Au chapitre de la situation politique internationale, nous avons pris conscience avec plus d'acuité des grandes mutations qui bouleversent notre monde actuel. Nous avons incarné nos orientations et inscrit nos décisions dans les préoccupations de nos populations respectives. Nous avons été collectivement sensibles aux appels pour la liberté et la démocratie et nous nous sommes engagés à y donner suite concrètement.

« Nous avons réaffirmé avec force que le développement véritable se réalise dans un espace démocratique fondé sur l'état de droit.

« Pour concrétiser nos vœux, nous venons d'adopter la Déclaration de Chaillot assortie de six résolutions.

Endettement

« Dans le domaine de l'économie mondiale, nos préoccupations ont porté notamment sur l'endettement des pays du Sud. Comme nous l'a rappelé avec beaucoup d'à-propos le Président Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire, cet endettement demeure lié aux cours trop souvent injustes des matières premières.

Environnement

« En matière d'environnement, nous sommes convenus qu'il faut tout mettre en oeuvre pour lutter

contre la dégradation de l'environnement et réduire le gaspillage des ressources.

« Il nous est apparu évident que nous devons accroître notre partenariat afin de renforcer notre espace économique. Les trois textes adoptés à cette fin témoignent de notre détermination: soit, la résolution sur la situation économique internationale, la déclaration sur l'environnement, et celle sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants, ceux-ci étant souvent les premières victimes de situations trop déplorables.

Réforme institutionnelle

« Au chapitre de la coopération, les résultats de nos travaux méritent également notre attention. Nous avons réformé notre dispositif institutionnel avec le double objectif de le simplifier et de le consolider. Nos ministres des Affaires étrangères ou de la Francophonie et nos représentants personnels disposent désormais de l'autorité nécessaire à une meilleure articulation de nos institutions, dont l'Agence de coopération culturelle et technique constitue l'instance charnière.

« Notre souci de rationalisation nous a permis de cibler nos efforts sur des projets mobilisateurs répondant aux besoins de nos populations. Nous pensons à juste titre que la programmation de base adoptée nous permettra d'éviter l'éparpillement.

Coopération multilatérale

« En nous fixant des objectifs précis pour accroître les crédits non liés de cette programmation, nous renforçons le multilatéralisme de notre coopération. Nous avons confirmé notre appui au programme de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) placé sous la responsabilité de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), ainsi qu'à l'Université Senghor d'Alexandrie.



M. Robert Bourassa, Premier ministre du Québec

Gracuseté du Ministère des Communications du Québec.

TV-5 Afrique

« Le démarrage de TV-5 Afrique, prévu pour le deuxième trimestre de 1992, permet d'étendre ce vaste projet fédérateur à une région essentielle pour le devenir de la Francophonie.

Prochain Sommet

« Enfin, je souligne le choix unanime de l'Île Maurice pour accueillir notre prochaine conférence. Il nous reviendra d'y pousser encore plus loin notre solidarité et le rôle de notre communauté. J'ai la ferme conviction qu'ensemble nous saurons être à la hauteur des nouveaux défis que nous nous sommes fixés. Parmi ceux-ci retenons tout particulièrement :

- la mise en place de conditions favorables à l'émergence de l'état de droit
- une concertation plus grande en matière d'environnement
- le renforcement de notre coopération économique
- une programmation de base plus concentrée, financée par un fonds multilatéral unique
- la simplification et la consolidation de nos institutions. » ■